

FÉVRIER 2022

**Mécanismes de marché
versus taxes et subventions,
que choisir ?**



A Lyon le 02/02/2022

LA CRISE DU GAZ EUROPÉEN AFFECTE LOURDEMENT LE MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

Le 19/01/2022, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) donnait ses recommandations à l'Etat quant à l'évolution des Tarifs réglementés de vente (TRV) d'électricité due à la forte augmentation des prix de l'électricité dans les derniers mois.

En effet, la forte hausse des prix du gaz en Europe, induite par la reprise économique en Europe et dans le monde et amplifiée par le faible niveau des livraisons de gaz russe, l'augmentation des prix du CO2 en Europe et la moindre disponibilité du parc nucléaire français cet hiver fait que le prix de l'électricité sur le marché de gros s'est envolé oscillant désormais entre 200 et 300€ / MWh en moyenne en janvier 2022 en France.

Très loin des prix dont les consommateurs français ont l'habitude de bénéficier notamment grâce à l'ARENH (ndlr : mécanisme financier obligeant EDF à vendre des volumes d'électricité à un prix avantageux fixé par l'état) qui lui va passer de 42€ à 46,2€ / MWh le 1er février 2022, en plus d'avoir son seuil augmenté de 100 à 120 TWh.

Ainsi à la même date, l'Etat a décidé que les TRV d'électricité ne vont pas augmenter de +57,22 €/MWh HT soit +44,5 % HT pour les consommateurs particuliers, contrairement à ce que la CRE préconisait¹. La hausse finale promise par le Gouvernement ne sera donc que de 4%².

UNE FORTE BAISSÉ DES TAXES POUR PROTÉGER LES CONSOMMATEURS

Une facture d'électricité est globalement composée pour un tiers du prix de production de l'électricité, un tiers du prix de l'accès au réseau électrique et pour un dernier tiers des taxes. Si le prix de l'électricité augmente invariablement, que les fournisseurs doivent continuer à fonctionner, le seul levier sur lequel une action est possible pour maîtriser le montant facturé au client est donc celui des taxes.

Grâce à la loi de finances pour 2022, le Gouvernement va baisser la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE [historiquement appelée CSPE ndlr]),

1. [Délibération de la CRE du 18 janvier 2022 portant proposition des tarifs réglementés de vente d'électricité - CRE](#)
2. [Arrêté du 28 janvier 2022 relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité applicables aux consommateurs résidentiels en France métropolitaine continentale - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

aujourd'hui fixée à 22,5 €/MWh, à sa valeur minimale de 1 €/MWh. **La hausse finale du prix de l'électricité ne sera donc que de 4% pour les consommateurs.** L'Etat fournit un effort fiscal représentant 8 milliards d'euros quand dans le même temps la même mesure coûtera entre 7,7 et 8,4 milliards à EDF à cause de la mise à disposition de 20 TWh supplémentaires à travers l'ARENH⁵.

CONSÉQUENCE DIRECTE SUR LE FINANCEMENT DES ENR

Une telle crise de l'énergie permet de mettre en lumière certaines problématiques qui restent souvent dans l'ombre dans une situation normale. **Notamment celle du financement des énergies renouvelables (EnR) par l'Etat.** Dans sa consultation publique dans le cadre de la Stratégie française énergie climat (SFEC), le Ministère de la transition écologique pose lui-même la question : Quel doit-être le rôle de l'Etat dans le financement des EnR ? Doit-il réguler ? Taxer ? Subventionner ? Mettre en place des mécanismes de marché ?

En France, **le financement des EnR se fait très majoritairement par la subvention basée sur les taxes.** La pression est donc mise sur le contribuable français. Une taxe importante est la TICFE/CSPE qui se trouve donc aujourd'hui réduite à son minimum. En 2019, 68% de la TICFE/CSPE était utilisée pour le soutien à la production EnR soit 5,315 Mds €⁴. Elle finance également la lutte contre la précarité énergétique au travers du chèque énergie. En 2020, ce sont 8,421 milliards d'euros qui ont été récoltés à travers cette taxe⁵.

On peut facilement anticiper que la recette 2022 sera largement inférieure et donc que **le soutien au développement des EnR sera au mieux emprunté à un autre budget, au pire fortement réduit.** Ce qui est un très mauvais signal envoyé à l'industrie des EnR et un encore moins bon en termes de respect des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) que la France s'est fixés pour 2030.

3. [L'Etat met à contribution EDF pour « limiter la hausse des prix de l'électricité » en France \(lemonde.fr\)](https://www.lemonde.fr)

4. [Financement du soutien aux EnR - CRE](#)

5. [Délibération de la CRE du 15 juillet 2021 relative à l'évaluation des charges de service public de l'énergie pour 2022 - CRE](#)

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ONT BESOIN DE STABILITÉ POUR SE DÉVELOPPER

Cette crise de l'énergie a le mérite de démontrer **la limite de la politique de soutien aux EnR de l'Etat français**. Plus généralement, l'écologie punitive que sont les taxes, et la subvention sont des mécanismes de financement qui varient régulièrement en fonction des élections politiques alors que le développement des énergies renouvelables nécessite un financement pérenne et stable sur de longues périodes. C'est pour cette raison, que **le financement par les consommateurs, donc par le marché est un mécanisme de financement adapté**.

Pour cela l'Etat doit faire la promotion de la démarche de consommer de l'électricité d'origine renouvelable et faire évoluer le cadre réglementaire dans ce sens.

L'électricité physique ne pouvant faire l'objet d'échanges, 2 conventions ont été inventées afin de créer des marchés permettant de valoriser certains aspects des flux physiques d'électricité. La 1ère est la « **Responsabilité d'Equilibre** » qui valorise où et quand l'électricité sera disponible sur le réseau. La 2ème est la « **Garantie d'Origine** » qui valorise comment l'électricité est produite. Ces deux conventions additionnées représentent la rémunération des producteurs d'électricité.

Dans les pays où la consommation volontaire d'électricité d'origine renouvelable est forte, comme par exemple les Pays-Bas (55.60% en 2020⁶), il commence à y avoir un **financement pérenne des énergies renouvelables directement par les consommateurs**. Ainsi depuis 2018, tous les ans l'Etat des Pays-Bas annonce la construction de nouveaux parcs éolien offshore d'environ 700MW de puissance installée sans aucune subvention de sa part⁷. En effet la forte demande nationale d'électricité d'origine renouvelable, couplé à un prix de la Garantie d'Origine élevée (entre 5 et 7€/MWh) permet à de tels projets de voir le jour.

6. [European Residual Mix | AIB \(aib-net.org\)](#)

7. [Offshore wind energy | Renewable energy | Government.nl](#)

LA FRANCE DOIT RÉGLEMENTER POUR UN MÉCANISME DE MARCHÉ ROBUSTE ET INCITATIF

Afin de permettre aux consommateurs français de devenir acteur de la transition énergétique de leur mix électrique, l'Etat doit rendre la réglementation plus élégante et incitative.

3 grands axes peuvent être envisagés :

- 1) **Faire évoluer la méthode de calcul des bilans carbone de l'Ademe** pour prendre en compte l'utilisation de Garanties d'Origine comme un moyen de réduire son empreinte carbone. La France est aujourd'hui le seul pays à ne pas être aligné sur les standards internationaux.
- 2) **Permettre aux entreprises de s'approvisionner en électricité d'origine renouvelable** sur plusieurs années et ainsi démocratiser les contrats de type « *Power purchase agreement* ».
- 3) **Permettre la traçabilité totale de l'électricité**, peu importe sa source de production. Cela améliorerait énormément la transparence de la fourniture d'électricité, tout en donnant plus de choix au consommateur.

A propos de l'association QuiEstVert :

QuiEstVert est une association regroupant des acteurs du marché de l'électricité de source renouvelable et dont la mission est de faire la promotion de la consommation volontaire d'électricité verte en France.

Son objectif est de faire la France le 1er consommateur d'électricité verte en Europe afin d'inciter à la transition énergétique du réseau électrique européen.

**Retrouvez l'ensemble et
nos propositions et actions
sur notre site :**

www.quiestvert.fr

